



Les échos de Marcel-Callo

Le 21 juillet 2015

Bulletin de liaison avec parents et jeunes du Lycée

Mot de Jo GUILLOUCHE,
Directeur d'études du LP

Éditorial Excellent bilan et belles perspectives ...

Nos élèves ont quitté le Lycée depuis quelques jours pour se consacrer à leurs activités estivales. Et c'est avec beaucoup de satisfaction et une grande fierté que je viens vous transmettre les informations qui ont marqué cette fin d'année.

En tout premier lieu, la régularité dans la réussite aux examens. 2015 en effet s'inscrit dans la continuité de l'excellence des résultats avec des scores nettement au dessus des moyenne académique et nationale dans tous les cycles d'études. Ainsi l'enseignement supérieur globalise plus de 97 % de réussite aux examens, les baccalauréats scientifique et technologiques presque 99% et les diplômes professionnels 97 %. Les résultats parlent d'eux-mêmes ! Et je tiens à faire part de ma plus grande satisfaction auprès des jeunes qui ont obtenu ces brillants résultats et à leur exprimer au nom de toute l'équipe pédagogique et éducative mes plus vives félicitations. Bravo !

Si la fin de l'année s'inscrit dans une grande sérénité au niveau des examens, elle n'en est pas moins très chargée dans bien d'autres domaines avec d'importants travaux d'aménagement pour un nouvel espace pédagogique consacré aux bacs STI2D et la préparation des nouvelles formations pour la rentrée prochaine. En effet, dès la fin août, la deuxième année de BTS industrialisation des produits mécanique (formation en apprentissage) commencera ainsi que la nouvelle licence mécatronique électronique ouverte en lien étroit avec le Campus universitaire de Redon (formation pour laquelle le Lycée est lié par une convention triple "Campus de Redon - IUT de Rennes - Marcel-Callo"). Cette évolution confirme notre volonté d'offrir aux lycéens la perspective d'un continuum BAC -3/ BAC +3 qui leur permette de s'inscrire dans une poursuite d'études supérieures de type licence sur notre territoire.

Enfin, les chiffres de rentrée pour septembre prochain soulignent une demande extrêmement importante d'inscriptions pour le Lycée Marcel Callo dans toutes les spécialités, avec comme conséquence le regret sincère de n'avoir malheureusement pas pu honorer toutes les demandes des familles. Ainsi notre établissement accueillera en septembre prochain 900 lycéens et étudiants dont 330 internes .

Dans l'attente de vous retrouver en septembre, je vous assure de mon engagement à vous accompagner scolairement et humainement pendant toute la suite de votre cursus et vous exprime toute ma confiance. Excellentes vacances d'été.

Vincent Maisonneuve, chef d'établissement

Madame, Monsieur,

et cher élève de la FCIL MCPM 2015-2016,

le mois de juillet a cette particularité, pour tous les élèves et étudiants, et pour les enseignants aussi d'ailleurs, d'être une période de pause entre une année scolaire finie et une autre à vivre et à construire, une période transition aussi entre un « avant » marqué par un cercle relationnel établi depuis quelques temps et un « après » autre et nouveau au sein d'un groupe à découvrir.

Ce nouveau groupe-référent que sera pour vous la promotion 2015-2016 de la Formation Préparateurs Moteurs, plus que de le découvrir, même s'il faut évidemment en passer par là, j'attends de vous que vous y arriviez dans l'esprit et la volonté de le créer, de l'inventer même, si on peut dire ainsi, en tous cas de le construire pour durer bien au-delà des quelques semaines pendant lesquelles vous serez ensemble à Marcel-Callo. Et tout ceci est à faire en peu de temps puisque la formation est courte : c'est l'un des messages forts que je retiens des témoignages des anciens de la Formation.

Je compte sur chacun d'entre vous pour avoir conscience de cette nécessité de raisonner, de réfléchir et d'agir en « collectif ». Et je vous fais confiance pour savoir transformer votre groupe en ce qu'on appelle une "promo" dans les « grandes écoles ».

Après vous avoir félicités pour votre admission, j'ai aujourd'hui plaisir à vous souhaiter la bienvenue dans cette Formation, et, en attendant de vous retrouver, je vous exprime toute ma confiance pour réussir ensemble cette prochaine année scolaire.

À vous revoir le 3 septembre prochain.

Cordialement.

Jo GUILLOUCHE

Contenu de ce dossier de rentrée

Les Échos de Marcel-Callo à conserver et à rapporter avec vous le jour de la rentrée

Cette brochure comprend toutes les informations de rentrée et pour l'année : c'est votre livret d'accueil en FCIL Prépa-Moteurs ; et je vous demande de le rapporter avec vous le 3 septembre, jour de la rentrée.

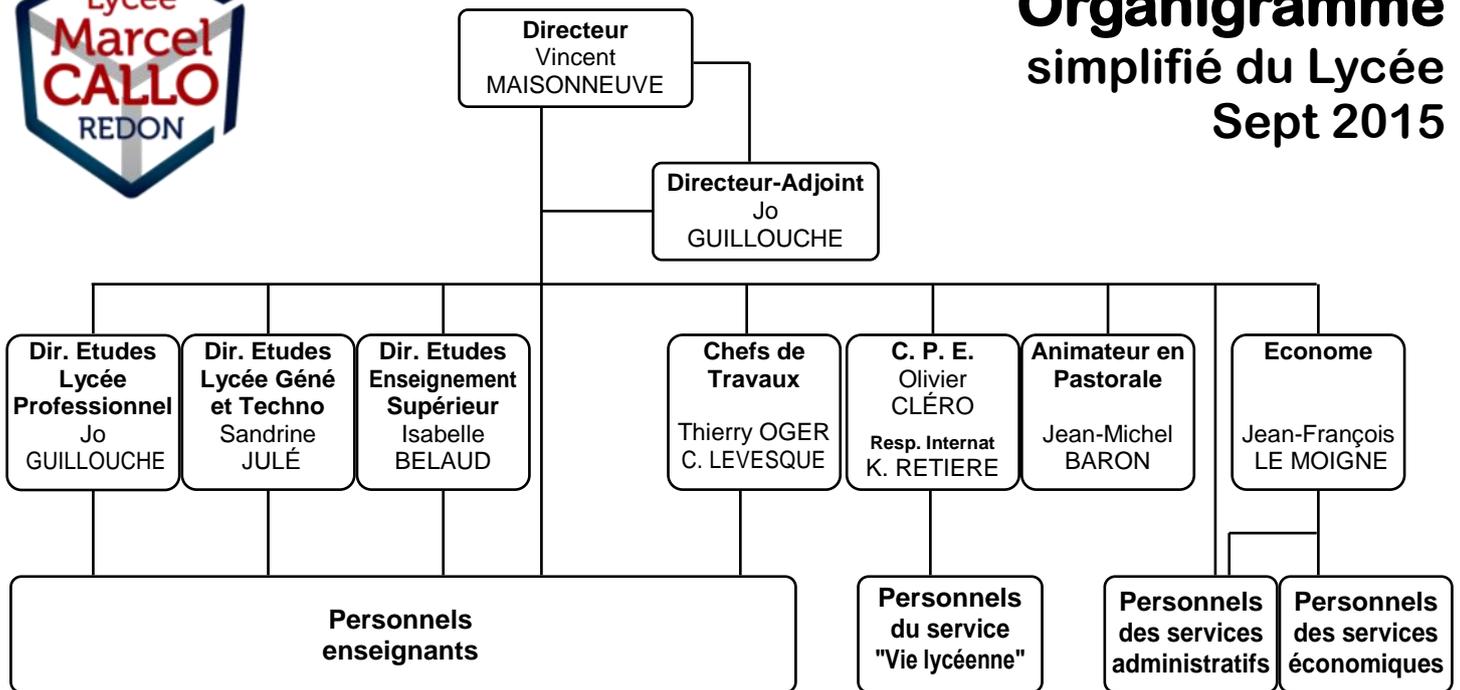
Documents à retourner au Lycée

Par courrier ou par mail à jo.guilouche@lyceemarcelcallo.org

- La fiche « autorisation comprimés iode »
- Une copie du relevé de notes du diplôme préparé en 2014-15 pour tous ceux d'entre vous qui étiez élèves ou étudiants en 2014-2015



Organigramme simplifié du Lycée Sept 2015



Référents pour la vie quotidienne																							
	Accueil - Standard	Aides sociales, bourses	Assurances scolaires, du travail	Ateliers: vie générale	Classe (votre): suivi pédagog	Classes LP (toutes): vie et suivi	Documents administratifs	Eleve (votre): suivi individuel	Examens: inscriptions et suivi	Factures, prélèvements	Inscriptions: suivi administratif	Inscriptions: suivi pédagogique	Internat	Lycée: vie et problèmes généraux	Lycée: suivi administ. direction	Orientation : suivi administratif	Orientation : suivi pédagogique	Présences et Absences	Stages: suivi administratif	Stages: suivi pédagogique	Temps hors-cours: CPE	T transports scolaires	
M. Vincent MAISONNEUVE														X	X								
M. Jo GUILLOUCHE					X	X		X	X		X						X			X			
Professeur Principal					X			X												X			
M. Olivier CLÉRO												X										X	
M. Karl RETIÈRE												X											
M. Pascal LECADRE																		X					
M. Thierry OGER				X																			
M. Jean-François LE MOIGNE										X													
Mme Catherine PENHALEUX		X								X													
Mme Anne BIARNEIX							X				X								X				
Mme Laurence BOUTHEMY								X								X							
Mme Isabelle GUÉGAN	X		X				X																X
Mme Annette GUILLOTIN														X									

Les personnes et activités de référence précisées ici sont seulement celles qui peuvent concerner un nouvel élève du Lycée.
Les autres activités et fonctions de ces mêmes personnes au sein du Lycée ne sont pas portées dans ce tableau.

Chapitre 1 INFORMATIONS DE RENTRÉE

11. La rentrée de Septembre 2015

☒ La finalisation de votre inscription :

Après avoir validé votre admission en Formation Préparateurs Moteurs (fiche de réservation que vous nous avez renvoyée accompagnée d'un chèque de caution de 150 €), et après lecture de ce dossier contenant toutes les informations indispensables, nous vous remercions de nous retourner les documents demandés (autorisation iode et relevé de notes) dès que possible pour finaliser votre inscription.

☒ La préparation de votre rentrée :

Comme nous vous en avons prévenus, il n'y aura pas de possibilité de logement en internat au Lycée. Et vous devez donc vous préoccuper de votre logement avant la rentrée.

En sachant que le Lycée Marcel Callo dispose d'un fichier de « chambres à louer » chez des particuliers de Redon ou des environs, et qu'il vous sera possible de venir consulter ce classeur à l'accueil de l'établissement à partir de la réouverture le 24 août. À savoir aussi qu'il y a généralement des possibilités de logement au Foyer des Jeunes Travailleurs dit MAPAR de Redon (<http://www.mapar.fr/>).

De plus, pour faciliter d'éventuels co-voiturages ou co-locations, vous trouvez page 12 la liste des élèves de la classe telle qu'elle est constituée au 21 juillet. Vous disposez ainsi des renseignements élémentaires vous permettant de prendre contact avec vos futurs collègues.

☒ La rentrée de la classe de Formation Complémentaire Mécanique de Compétition Préparation Moteurs :

À la différence du calendrier de l'Éducation Nationale valable pour les autres élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo,

la rentrée de votre classe de Préparateurs Moteurs aura lieu le jeudi 3 Septembre 2015 à 8 h 05.

Cette rentrée débutera à 8 h 05 avec l'accueil par les responsables du Lycée, le professeur principal, Monsieur Divet, et les autres professeurs disponibles. Ensuite, les cours débuteront pour une année que nous souhaitons bonne et bénéfique pour chacun d'entre vous.

Quant au déroulement global de votre année de formation, il est présenté dans son ensemble sous la forme d'un calendrier de formation et d'un « contenu de formation » dans les pages suivantes de ce dossier. Ainsi vous pouvez déjà vous mettre en recherche d'entreprises d'accueil pour vos stages.

12. Manuels scolaires 📖

Aucune démarche ni achat n'est à faire par les familles. Les manuels scolaires nécessaires à la formation (2 manuels d'une valeur cumulée d'environ 95 €) seront achetés par le Lycée et distribués aux élèves en début d'année. Ces frais sont pris en compte dans les prévisions de mensualisation des coûts.

13. Fournitures et matériels

→ Fournitures scolaires : si besoin, les professeurs préciseront à leurs élèves leurs besoins spécifiques à la rentrée.

→ Outillage d'atelier : Les familles n'ont pas à s'en inquiéter. Le matériel nécessaire sera mis à disposition des élèves.

→ Tenue de travail en atelier :

La tenue de travail (blouse) pour toutes les activités 'Moteurs' et Usinage est uniformisée => elle est donc **obligatoirement fournie par le Lycée**.

Et pour les modules de fabrication-soudure, vous devrez disposer d'une combinaison coton. Celles que vous utilisez habituellement conviendront parfaitement : il n'y a donc pas lieu de vouloir arriver avec une combinaison neuve.

→ L'ordinateur: un outil informatique nécessaire à la formation

Tant par choix "politique" que par nécessité technologique et professionnelle, la direction et l'équipe enseignante ont décidé de souhaiter que chaque élève dispose d'un ordinateur portable. Et le Lycée Marcel-Callo n'en met pas à disposition des élèves. En revanche, pour celui qui n'aurait pas d'ordinateurs portable, le Lycée dispose de nombreux ordinateurs fixes.

→ Autres : le port de chaussures de sécurité est obligatoire en travaux pratiques d'atelier. Comme pour l'outillage, elles pourront être fournies aux demandeurs par le Lycée. De plus, chaque élève doit prévoir de disposer de cadenas de sécurité.

14. Les examens et le SERVICE NATIONAL

La loi oblige les jeunes à participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (ancienne appellation) ou Journée Défense et Citoyenneté (nouvelle appellation). Et cette participation est certifiée par une attestation de participation dont la présentation est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours.

En application de cette loi, pour la délivrance du certificat de formation et du « diplôme Marcel Callo » de Préparateur Moteurs, vous devrez nous avoir fourni la photocopie de ce document du Service National. Cette disposition ne supportant aucune dérogation.

Si ce n'est déjà fait, merci de joindre une photocopie à l'ensemble des documents que vous devez nous retourner.

15. Bourses nationales et aides à la scolarité

Contact au Lycée : Catherine Penhaleux

☒ Nouveaux élèves

Pour ceux qui étaient élèves en secondaire (donc pas en BTS), si en 2014-2015 vous bénéficiiez de bourses nationales, il vous revient de demander à votre précédent établissement de procéder à un transfert de votre dossier vers le Lycée Marcel Callo pour 2015-2016.

☒ Élèves déjà scolarisés à Marcel Callo en 2014-2015

Certaines familles ont reçu, début juillet, un dossier de bourses à compléter; elles sont priées de l'adresser au Lycée dès que possible.

☒ Aides pour les enfants d'intérimaires

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) développe des services destinés à améliorer la vie quotidienne des intérimaires, notamment une aide financière pour la scolarité de leurs enfants. Une aide peut être accordée pour chaque enfant, suivant le niveau de scolarisation, dès l'entrée en 6ème. L'accès étant soumis à certaines conditions, informez-vous au numéro vert : 08 00 28 08 28.

☒ Autres aides

Certaines caisses de retraite complémentaire et certains comités d'entreprise attribuent des aides aux élèves et étudiants. Renseignez-vous près de ces organismes.

Chapitre 2 VIE SCOLAIRE À MARCEL CALLO

21- Vos responsables au Lycée

- Vincent Maisonneuve, Directeur du Lycée;
- Jo Guillouche, Directeur-adjoint et directeur d'études;
- Olivier Cléro, Conseiller Principal d'Éducation
- Guy Divet, professeur responsable de la section.

22. Règlement de vie des élèves et étudiants

Le règlement général de vie des élèves et étudiants au Lycée Marcel Callo a été soumis au Conseil d'établissement pour mise à jour et réécriture en 2004-2005. Les propositions du Conseil d'établissement ont été confiées au Conseil de Direction qui les a validées et formalisées dans le document « Règlement général de la vie et des activités des élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo ».

Chaque année, le Conseil de Direction procède à l'actualisation des articles et à leur validation pour l'année suivante. Ainsi en a-t-il été du règlement 2015-2016 qui vous est communiqué en chapitre 4 de ce dossier de rentrée. Chaque famille (parents et élève ou étudiant) doit en prendre connaissance et l'accepte par principe en signant l'inscription.

En ce qui vous concerne, **dans ce règlement, vous relevez de l'appellation « étudiant »** à chaque fois qu'on y trouve une distinction explicite entre les droits et devoirs des étudiants et ceux des élèves ou lycéens.

Ceci précisé parce que vous remarquerez que vous qui n'y êtes pas nommément désignés, du fait de votre positionnement intermédiaire entre élèves et étudiants [au sens officiel, administratif et social, vous aurez le statut d'élèves ou de lycéens, et non pas d'étudiants ; au sens du règlement de la vie dans l'établissement, du fait de votre âge et du niveau post-bac de votre formation, vous aurez tout des étudiants sauf le statut économique].

23. A qui s'adresser au Lycée Marcel Callo ?

Lorsque vous, parents ou élèves, téléphonez ou venez au Lycée, voici les personnes et services auxquels vous adresser :

- À l'accueil-standard pour tous renseignements administratifs : du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 30.
- Au Directeur de l'établissement, M. Maisonneuve, pour toute question que vous souhaiteriez lui soumettre. Il peut vous recevoir : prendre rendez-vous près de Madame Guillotin.
- Au Directeur d'études du Lycée Professionnel, M. Guillouche, pour toutes vos questions et besoins d'informations d'ordre scolaire, d'orientation, ou autre ...
- Par ailleurs, il est possible de rencontrer le professeur principal, à savoir M. Divet. Il vous revient de prendre directement rendez-vous avec lui, par l'intermédiaire de votre jeune, ou si nécessaire par l'intermédiaire du standard-accueil.
- Au Conseiller Principal d'Éducation, M. Olivier Cléro, pour toutes questions relatives à la vie au Lycée.
- Au Surveillant, M. Pascal Lecadre, pour le suivi des présences, ainsi que le contrôle des absences des lycéens et des étudiants.
- au Service Comptable, Mme Catherine Penhaleux, présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 45 à 17 h 00, pour les bourses nationales et aides financières diverses, les problèmes financiers, le règlement des factures, les prélèvements, les aides aux logements, ...

24. Les horaires des cours

A Marcel Callo, de façon habituelle et régulière pour l'ensemble des élèves, les cours ont lieu de 8 h 05 à 16 h 30 ou 17 h 30 en semaine continue du lundi au vendredi.

- **Voici l'emploi du temps hebdomadaire scolaire** de la classe de Formation Préparateurs Moteurs pour 2015-2016. Voici donc en fait votre emploi du temps de l'an prochain.

14-15	8 h 05	12 h 05	13 h 25	17 h 25
Lundi	Fabrication M. Carrette		Insertion M. Guillouche	Anglais Mme Solans
Mardi	Fabrication M. Pinier		Fabrication M. Meignen	
Mercr	Moteur M. Divet		Moteur M. Divet	
Jeudi	Moteur M. Divet		Moteur M. Divet	
Vendr	Moteur M. Divet			

Remarques: cet emploi du temps utilise des appellations disciplinaires simplifiées pour les 2 grands domaines d'apprentissage: le moteur et la fabrication. S'y inséreront les autres domaines figurant dans le contenu détaillé de la formation (pages suivantes), et pourront s'y ajouter des temps de devoirs surveillés et d'examen.

A noter que cet emploi du temps est provisoire jusqu'au 18 septembre. Et que l'emploi du temps définitif sera en vigueur à compter du 21 septembre, avec possiblement des variantes par rapport à celui -ci.

25. Le déroulement de la scolarité en FCIL

☒ Le calendrier de la formation :

Le calendrier de la formation présenté ci-dessous vous indique les diverses périodes de l'année, périodes que voici :

- rentrée le jeudi 3 septembre 2015 ;
- Du 3 septembre au 20 novembre, période de 9,5 semaines de formation scolaire;
- Bilan des résultats: bulletin intermédiaire n° 1 en décembre;
- Du 23 novembre au 18 décembre, période de 4 semaines de formation dans une entreprise, de spécialité usinage-rectification de préférence;
- Du 4 janvier au 26 février, période de 6 semaines de formation scolaire au Lycée;
- Conseil de classe n° 2 en mars;
- Entre le 29 février et le 13 mai, deuxième période de stage d'une durée minimale de 8 semaines (durée extensible à 11 semaines); cette formation se fera dans une entreprise de spécialité préparation moteurs;
- Autour du 20 mai, il y aura un regroupement de la promotion au Lycée sur 2 jours pour le bilan et les formalités "techniques" et administratives de fin de formation et pour les soutenances orales des rapports de stage.
- Bilan des résultats: réunion du jury de délivrance du diplôme Marcel-Callo courant juin si possible; attestation de formation et bulletin annuel final à la mi-juillet.

Les résultats des MCPM 2014-2015

Avec 6 mentions TB, 4 mentions B et 2 mentions AB,
Et avec une moyenne générale annuelle de 15,61/20,
les élèves de la promotion 2015 ont fait très fort !

Et l'an prochain ?

À votre tour d'en faire autant voire mieux !!!

⊗ **La visite du salon spécialisé de Birmingham :**

Comme les précédentes, votre promotion de Formation Préparateurs Moteurs bénéficiera probablement d'une « excursion » très professionnelle à Birmingham pour la visite d'un salon spécialisé dans la mécanique de compétition et la préparation des moteurs **le jeudi 14 janvier 2016**.
(voir infos à <http://www.autosportinternational.com>).



Mais le coût de ce déplacement peut s'avérer important si toutes les démarches ne sont pas suffisamment anticipées, ce qui a amené l'équipe enseignante réunie en mai 2011 à confirmer les deux décisions « économiques » suivantes :

- D'une part, vous, les élèves de la FCIL, ne participerez que si vous le souhaitez à la visite du salon « parisien » de l'année que vont visiter les autres élèves du secteur automobile ;
- D'autre part, il vous sera demandé très tôt (en septembre) de vous engager pour le salon de Birmingham. Le but de cette démarche précoce est de connaître très tôt le nombre de participants pour pouvoir rechercher le meilleur prix pour le transport. Et de récupérer les documents d'identité pour pouvoir faire toutes les démarches dans les délais.

Votre engagement se fera sur un prévisionnel maximum de 350 € environ : s'il n'est pas possible de se rendre au salon à ce tarif-là (voyage + hôtel), le déplacement n'aura pas lieu.

26. Réglementation sur le tabac

La loi précise l'interdiction de fumer et le règlement général précise les contours de son application au Lycée.

Nous prenons en considération le fait que quelques jeunes peuvent déjà avoir pris cette habitude et qu'il leur est difficile d'arrêter totalement. En conséquence, il sera toléré que ces jeunes puissent fumer le midi hors de l'établissement.

Le règlement interdit de fumer pendant les pauses de la matinée et de l'après-midi.

27. Le mode d'évaluation des acquis en FCIL

⊗ **Les bulletins de bilans de la formation :**

Vous avez l'habitude de recevoir des bulletins scolaires successifs qui doivent être additionnés pour établir le bilan annuel des résultats. Mais dans cette Formation PRÉPARATION MOTEURS, en particulier parce que les périodes de formation sont vraiment déséquilibrées, la présentation des résultats est fondée sur le principe d'un bilan annuel qui se construit au fur et à mesure de la formation.

Le 1^o bulletin que vous recevrez présentera votre **bilan de résultats** pour la période **Septembre-Novembre**: ce sera

donc un bulletin intermédiaire n°1 qui vous sera envoyé par mail et/ou par la Poste à Noël.

Un 2^o conseil de classe se réunira après la fin de la formation scolaire (en mars). Il prendra en compte les données du premier bulletin auxquelles seront rajoutées les notes de Janvier-Février et la note de la 1^o période en entreprise. Ce 2^o bulletin intermédiaire sera donc le **bilan de Septembre à Février**.

Et **troisième étape** : à ce bilan de Février viendront se rajouter les évaluations de la période de Février à Mai [la note du maître de stage pour les 8 (ou plus) semaines en entreprise, les notes du rapport de stage et de sa soutenance orale attribuées par la commission d'examen, la durée du stage]. Cet ensemble constituera alors votre **bilan complet de formation Préparateur Moteurs** pour la période **Septembre-Mai**.

⊗ **Le "diplôme Marcel-Callo" de « Préparateur Moteurs » :**

Je vous rappelle d'abord qu'une formation complémentaire ne donne jamais lieu à délivrance d'un diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale.

En conséquence, au Lycée Marcel Callo, nous avons décidé de délivrer un diplôme d'établissement, qui sera attribué par un jury au vu du bilan annuel de formation expliqué dans le paragraphe précédent.

[jury = commission d'examen + directeur d'études]

À ce propos, voici pour précision les modes de validation de cette formation complémentaire:

- d'une part, chacun se verra bien sûr remettre une attestation de formation, preuve de suivi de la formation;
- d'autre part, chacun recevra sous forme de bulletin son bilan annuel de formation (relevé annuel de ses notes);
- et enfin, ceux dont les résultats auront démontré une qualité particulière (tous, je l'espère) se verront attribuer par le jury le diplôme Marcel-Callo de « Préparateur Moteurs ».

28. Éducation humaine et chrétienne

Contact au Lycée Marcel Callo : **Jean-Michel Baron**

“Dans ces écoles, on forme l'homme tout entier, son cœur aussi bien que son esprit.” “Mes écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ.” Ces 2 citations de J-Marie de Lamennais, fondateur des Frères de Ploërmel, inspirent notre action, et l'équipe d'animation pastorale organise 2 types d'activités :

⊗ **Des animations pour tous, par niveau** pour aider le jeune à se former en tant que personne humaine et citoyen d'un monde dans lequel coexistent cultures et religions diverses. Ainsi le 16 novembre après-midi, nous nous rendrons à la maison-mère des frères de Ploërmel pour découvrir Jean-Marie de La Mennais et sa fondation.

⊗ **Des propositions pour les volontaires** : leur objectif est de mieux connaître la personne du Christ et son message. Ainsi un temps en abbaye, une célébration de Noël, une marche de nuit au Mont Saint-Michel pour l'Ascension, ...

29. Prévention des vols

Le Lycée n'est pas responsable en cas de vol. Il revient donc à chacun de surveiller ses affaires et de conserver les références des outils comme calculatrice, ordinateur (en relever les numéros de type, série...). Nous conseillons aux élèves de demander à disposer de casiers pour ranger leurs affaires : le Lycée en met à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Ce rappel à la nécessité d'un comportement précautionneux vaut tout particulièrement pour vous qui disposerez d'un ordinateur portable dont vous serez responsables personnellement.

→ **Caméras** : un système de vidéosurveillance existe. Mais ceci ne dispense jamais de la nécessité pour chacun de respecter les précautions élémentaires susdites.

210. Sécurité sociale, Accident du travail, Responsabilité Civile, Accident "extra-scolaire"

Contact au Lycée Marcel Callo : Isabelle GUÉGAN

☒ **Le régime accident du travail de la Sécurité Sociale :** tous les élèves sont inscrits à la *Sécurité Sociale* pour le régime accidents du travail exclusivement. Tout accident survenant dans l'établissement pendant les heures de cours (y compris sport, récréation, atelier...) est considéré comme accident du travail. Dans ce cas, la Sécurité Sociale se charge des frais. Et les démarches administratives sont faites par le Lycée.

En cas d'accident durant les heures de cours, le jeune doit se présenter à l'accueil où lui sont remis les imprimés de la Sécurité Sociale (qu'il devra garder jusqu'à sa guérison). Puis il est, en principe, conduit à l'hôpital de Redon selon l'autorisation d'hospitalisation que vous avez signée.

Si, à la suite d'un accident au Lycée, les parents font intervenir le médecin de famille, ils doivent se munir des imprimés de la Sécurité Sociale que leur aura fournis le secrétariat du Lycée.

☒ **Le régime Assurance Maladie de la Sécurité Sociale :** pendant cette année de formation Préparateurs Moteurs, votre situation au regard de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale est différente selon votre origine scolaire :

→ Pour ceux d'entre vous qui viennent d'une classe de baccalauréat, vous êtes toujours sous la couverture maladie de vos parents; vous devez envoyer un certificat de scolarité à votre caisse primaire d'assurance maladie ;

→ Pour ceux d'entre vous qui sont originaires de l'enseignement supérieur, vous êtes considérés comme des ex-assurés par le biais des mutuelles étudiantes, et vous devez faire une démarche auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie.

☒ **L'assurance Responsabilité Civile :** nous vous conseillons vivement de vérifier qu'elle est bien incluse dans votre contrat logement. C'est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants.

☒ **L'assurance individuelle accident scolaire :** cette assurance est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants, comme l'assurance « responsabilité civile ». Or, lors de son conseil d'administration le 11 janvier 2012, l'OGEC du Lycée Marcel Callo a décidé de ne plus souscrire l'assurance individuelle accident de façon globale pour tous les élèves et étudiants du Lycée. C'est donc aux familles de souscrire elles-mêmes cette assurance. En conséquence,

→ Si vous êtes assurés par l'un de vos contrats, veuillez nous fournir une attestation de votre assureur avant le 15 septembre.

→ Sinon, nous vous avons proposé une couverture par la Mutuelle Saint-Christophe avec le dossier d'admission. Si vous avez fait le choix de celle-ci, en cas d'accident se produisant à l'extérieur du Lycée, vous devrez nous contacter rapidement pour savoir si la Mutuelle Saint Christophe prend en charge les divers dommages et pour effectuer la déclaration.

211. L'association APEL des parents d'élèves

Les membres de l'association représentent tous les parents au sein de différentes instances : Conseil d'établissement, commissions Santé et Restauration, Portes Ouvertes, etc ...

Toutes les familles peuvent soutenir l'association par l'adhésion à l'APEL (nationale) ou par le versement d'une cotisation de soutien à l'APEL du Lycée qui permet ensuite d'aider les projets lycéens et étudiants, notamment les sorties scolaires.

Le bureau vous invite à réserver **la soirée du vendredi 25 septembre 2015 pour l'Assemblée Générale suivie d'une conférence sur « La confiance et l'estime de soi, moteurs de la réussite »** comme indiqué dans les pages suivantes.

212. Informations complémentaires diverses

☒ Adresse, téléphone et adresse électronique

Nous vous demandons de penser à nous signaler immédiatement par courrier tout changement qui interviendrait au cours de la scolarité à Marcel Callo. Cette information peut être essentielle pour les responsables du Lycée s'ils avaient besoin de vous contacter rapidement.

Et, en ce qui concerne la formation Préparateurs-Moteurs, toutes les informations sont transmises par mail aux élèves et aux familles; n'oubliez donc pas de nous communiquer vos adresses électroniques valides (celle du jeune et celle des parents).

☒ Envoi de toutes les informations en double destinataire

Conformément au B.O. n°38 du 28/10/1999, nous faisons « parvenir systématiquement aux 2 parents les résultats scolaires de leurs enfants, sans exiger une demande préalable du parent chez lequel l'enfant ne réside pas ». Nous transmettons l'ensemble des documents relatifs à la scolarité d'un élève (circulaires, copies des bulletins) à ses 2 parents, s'ils sont séparés, et si nous disposons des 2 adresses dans le dossier.

☒ Certificats de scolarité

Des organismes vous demanderont des certificats de scolarité, en particulier les Caisses d'Allocations Familiales. C'est pour cela que, dès la semaine de la rentrée, chaque élève et étudiant recevra 2 certificats de scolarité. Merci de **prévoir d'en faire des photocopies**, et de comprendre qu'il n'est pas nécessaire de venir en demander auparavant à l'accueil du Lycée.

☒ Photos d'identité

Un photographe prendra un cliché de chaque élève et de la classe le **jeudi 3 septembre 2015**. Les familles seront ensuite libres d'acheter ou non les photos proposées.

Chapitre 3 MODALITÉS FINANCIÈRES

Vous avez déjà reçu ces informations dans le dossier d'admission comprenant les documents comptables que vous nous avez retournés.

Chapitre 4 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DU LYCÉE

Les articles qui, a priori, ne vous concerneront pas ne sont pas publiés.

PRÉAMBULE

Le Lycée Marcel Callo est un établissement catholique d'enseignement fondé par les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel qui en assument la " tutelle ". Dans ses objectifs éducatifs et pédagogiques comme dans sa vie quotidienne, l'équipe éducative du Lycée a le souci d'être une école telle que la définit le projet mennaisien, c'est à dire un lieu pour oser la fraternité, pour s'instruire et développer le meilleur de soi-même, et pour faire connaître Jésus-Christ et proposer son Evangile.

Le règlement est fondé sur le souhait que chacun fasse preuve de maturité et d'esprit citoyen en prenant initiatives et responsabilités, la conviction que la qualité de vie et de relations au sein du Lycée est l'affaire de tous, et la volonté que toute personne puisse trouver chez l'autre une attitude de bienveillance et de respect. Le règlement du Lycée Marcel Callo a en conséquence pour sens véritable d'être compris par chacun comme un outil pour bien se former et se préparer à la vie, et comme un contrat permettant de s'épanouir dans un esprit de respect mutuel et de compréhension.

C'est un contrat pour bien vivre ensemble.

41 – LE COMPORTEMENT

411. Attitude générale

Le Lycée est un lieu de formation, un lieu de travail, d'éducation et d'ouverture, et de vie dans lequel le respect tant de soi-même que des autres est le fondement de notre collectivité et communauté. Politesse, tolérance et honnêteté sont les manifestations de ce respect mutuel. Partage, écoute et dialogue en sont les moyens privilégiés. Et toute forme de violence, physique ou verbale, est interdite. Il en est ainsi du bizutage.

412. Esprit de travail

♦ Dans le contrat passé entre l'établissement, l'élève et ses responsables légaux, l'obligation d'assiduité et de travail s'inscrivent comme clauses majeures. Chaque élève doit donner le meilleur de lui-même, participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité et à sa formation, et accomplir les tâches qui en découlent. ♦ Et chaque élève doit se montrer digne de la confiance que l'on met en lui : il fait preuve d'honnêteté dans la réalisation de ses obligations et développe un esprit d'entraide.

413. Relations garçons – filles

Il est naturel que des sentiments amoureux puissent naître ou exister au sein d'un lycée. Ils sont l'affaire des seules personnes concernées et du domaine de leur vie privée. Les marques d'affection qui peuvent être échangées dans le Lycée, lieu public, doivent rester discrètes.

414. Tenue vestimentaire – comportement

♦ L'apparence que l'on se donne est une façon de communiquer et d'exprimer ce que l'on est. Elle doit tenir compte des règles de civilité ambiante pour ne pas être perçue comme agressive ou irrespectueuse. La tenue exigée en entreprise est un indicateur qui permet à tous d'évaluer si un élément vestimentaire peut être porté dans le Lycée. Les couvre-chefs ne sont pas autorisés. ♦ Les signes et symboles distinctifs doivent être discrets et sans connotation politique ou idéologique. Comme les inscriptions portées sur les vêtements, ils ne doivent jamais aller contre le caractère catholique du Lycée ou contre la loi, ni faire l'apologie de comportements immoraux. ♦ Parce qu'ils contribuent à forger l'image que parents, professionnels, etc ... se font du Lycée, et parce qu'une bonne image est bénéfique à tous, le comportement et la tenue au sein de l'établissement, lors des sorties, des stages, doivent être irréprochables.

415. Moyens modernes de communication

♦ L'usage de l'internet et des multimédias doit se faire dans le respect de soi-même et des autres et en conformité avec les articles du règlement portant sur l'informatique. En raison du droit des personnes jeunes et adultes au respect de leur image, prendre en photo, filmer ou diffuser l'image de quelqu'un à son insu est interdit. ♦ L'usage du téléphone portable est rigoureusement interdit dans toutes les espaces et lieux et temps de travail (cours d'enseignement, devoirs surveillés, compositions, examens, etc.). Il doit impérativement être éteint.

416. Les vols

♦ Outre son caractère illégal et passible de sanctions judiciaires, le vol est une forme grave de non-respect qui va à l'encontre du climat de tranquillité et de confiance que le Lycée veut instaurer. Toute forme de vol est passible de sanctions et de réparations. ♦ Tout vol ou perte doit être signalé sans retard au CPE, mais l'établissement ne peut en être tenu pour responsable, qu'il s'agisse d'objets, de vêtements ou de sommes d'argent. ♦ Pour prévenir les risques, il est déconseillé aux élèves de venir au Lycée avec des objets de valeur, et de rendre facilement identifiables ceux qui sont nécessaires. Ils doivent protéger leurs matériels: la caisse à outils par exemple sera fermée par un cadenas de sécurité et rangée à l'emplacement défini par les professeurs. ♦ Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves pour ranger leurs affaires. Un contrôle pourra être effectué à tout moment, en présence du jeune, par les responsables. ♦ D'autre part, les matériels qui sont leur propriété (caisse à outils, tenues de travail, etc...) doivent obligatoirement être remontés à domicile pendant les grandes vacances et les longs stages en entreprises.

417. Tabac

En conformité avec la loi Evin et le décret n°2006-1386, le tabagisme est rigoureusement interdit dans tous les lieux fermés ou couverts du lycée, ainsi que tous les espaces non couverts du lycée.

418. Alcool et produits illicites

♦ La consommation d'alcool augmente les dangers pour soi-même et pour les autres, réduit l'esprit de travail et perturbe la qualité des relations entre les personnes. Il en est de même pour les produits dérivés du cannabis et tous les autres produits stupéfiants illicites. ♦ Leur introduction, distribution et consommation dans le Lycée sont interdites.

42- LA VIE SCOLAIRE

421. Horaires

♦ Les élèves et étudiants rejoignent les salles de classe dès la première sonnerie (deux minutes avant l'heure). À la deuxième sonnerie, tous les élèves ont rejoint leur salle. ♦ Les étudiants peuvent sortir de l'établissement en dehors des cours.

422. Formalités d'absence et de retard

♦ Toute absence doit être causée par une obligation et avoir un motif dûment justifié. La motivation pour convenance personnelle n'est pas acceptée: les activités comme leçons de code/conduite, rendez-vous médicaux, etc... doivent être programmées hors temps scolaire. ♦ A la fin de chaque période, un relevé global des absences et des retards est consigné et porté sur le bulletin scolaire. ♦ Toute absence prévue doit être signalée à l'avance au responsable des présences et aux professeurs concernés accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation, convocation, déclaration sur l'honneur). ♦ Pour les retards, un seuil sera fixé en début d'année. Trois dépassements de ce seuil, sans justificatif, engendreront une retenue. ♦ Les absences et retards, exceptionnels et motivés, doivent être signalés à l'accueil par téléphone, télécopie, ou courriel le matin avant huit heures, cet appel étant obligatoirement confirmé par un bulletin d'absence extrait du carnet attribué à chaque élève et d'un justificatif (si le document n'a pas été fourni avant). ♦ A son retour, l'élève présente ce bulletin au responsable des présences, et le talon de ce bulletin est ensuite montré aux professeurs dont il aura manqué les cours. ♦ Tout élève se trouvant dans l'obligation de quitter l'établissement dans le courant de la journée, pour quelque motif que ce soit, doit en aviser par écrit le responsable des présences ou, à défaut, la secrétaire de l'accueil. ♦ Toute absence pour une activité et un déplacement en lien avec une entreprise doit faire l'objet d'un ordre de mission. ♦ Tous les élèves et étudiants, même majeurs, sont concernés par ces mesures.

424. Centre de Documentation C.D.I.

Le C.D.I. est réservé en priorité à l'animation de séances pédagogiques pour des classes avec leurs enseignants dans le cadre de recherches documentaires. L'accès individuel n'est pas autorisé pendant ces séances. ♦ Pour les élèves et étudiants qui se rendent au CDI, pendant les plages horaires de cours, leurs activités doivent être en cohérence avec la raison d'être du CDI: travail scolaire, lecture, recherches sur l'orientation. ♦ Pendant les temps de pause, la consultation d'internet peut être élargie à l'ouverture culturelle dans les limites prévues par le règlement. ♦ Afin de respecter le travail et la lecture de chacun, le silence doit être préservé, les livres et magazines conservés en bon état et rendus à l'échéance du prêt. ♦ Quant à l'usage des imprimantes, il est soumis à l'autorisation des professeurs-documentalistes et facturé aux familles.

427. Restauration

♦ Les élèves de MCPM peuvent prendre leurs repas du midi et du soir au self. La carte de lycéen ou d'étudiant sert au contrôle des présences aux repas: chacun passe sa carte dans la badgeuse. ♦ L'accès et le repas se déroulent dans le respect des personnes et dans une tranquillité propice à la convivialité. ♦ Par respect pour le travail de ceux qui produisent et préparent la nourriture et par respect pour ceux qui en manquent, chacun s'attache à éviter tout gaspillage.

43- ATELIERS ET LABORATOIRES

431. Règles générales

433.1.1. Accès et Circulations

♦ L'accès aux ateliers et aux laboratoires n'est autorisé aux élèves et étudiants qu'au premier coup de sonnerie avant le début des cours. Et ils ne doivent en aucun cas les quitter sans autorisation avant la fin des cours. ♦ Les élèves et étudiants doivent se présenter dans les ateliers et les laboratoires dans une tenue conforme aux instructions des professeurs. Les cheveux longs attachés, les tenues de travail propres et maintenues fermées pendant la séance. ♦ Il doit prendre soin du matériel qui lui est prêté, signaler immédiatement tout état défectueux ou détérioration, éventuellement en assurant la réparation sur autorisation du professeur. Toute dégradation constatée de mobilier ou matériel fait l'objet de sanctions et de facturation à la famille. ♦ L'accès aux équipements est réservé aux professeurs et aux élèves sous la responsabilité d'un enseignant du secteur. ♦ L'accès aux ateliers et laboratoires hors des heures de cours est soumis à l'autorisation d'un professeur du secteur ou d'un cadre assumant effectivement la sécurité des activités. Les ateliers sont interdits à toute personne étrangère au Lycée sans autorisation.

43.1.2. Sécurité

◆ Chaque atelier ou laboratoire dispose de règles particulières qui sont présentées aux élèves et étudiants par les professeurs en début d'année (chapitre 3.2 ci-après). Le respect de ces règles est un élément majeur de la sécurité des personnes et des équipements. ◆ En particulier, il est interdit d'utiliser un équipement sans en avoir reçu l'autorisation d'un professeur. Et si un élève ou étudiant doit intervenir dans un autre secteur que le sien habituel, il doit prendre connaissance du règlement de cet atelier et le respecter, sous la responsabilité de son professeur. ◆ Pendant toute intervention ou opération (fabrication, dépannage, mise en service, etc...), il est obligatoire de laisser en place les protections sur les machines ou systèmes. En aucun cas les protections matérielles ou immatérielles ne sont invalidées, ni les dispositifs de sécurité contournés ou supprimés. ◆ Tout matériel constaté défectueux avant ou pendant une séance de travaux pratiques sera clairement identifié et signalé à un des responsables du laboratoire ou de l'atelier, et mis hors de possibilité d'utilisation avant contrôle ou réparation.

43.1.3. Magasin

Du matériel peut être prêté à un élève/étudiant par le magasin central. Les prêts sont enregistrés avec la carte de lycéen ou d'étudiant et le magasinier refuse les demandes de ceux qui ne présentent pas leur carte individuelle. Le matériel emprunté au magasin doit être rendu en fin du travail. S'il est perdu ou détérioré, il pourra être facturé à la famille.

43.1.4. Propreté et tri sélectif des déchets

◆ A la fin de chaque séance, l'atelier ou laboratoire doit être rangé selon les plans de rangement et nettoyé conformément aux instructions de nettoyage et de tri sélectif des déchets données par les professeurs. ◆ Les déchets sont évacués conformément aux indications portées sur les conteneurs et les poubelles. Les dépôts à la déchetterie du Lycée doivent se faire conformément au plan affiché aux entrées. ◆ La déchetterie du Lycée reçoit uniquement les déchets produits dans l'établissement.

432. Règles spécifiques

43.2.2. atelier automobile

◆ À son arrivée en atelier, l'élève doit se mettre en tenue de travail (combinaison et chaussures de sécurité). ◆ Les lunettes de protection sont obligatoires pour tous travaux de meulage. Et des protections auditives sont disponibles au magasin lorsque le niveau de bruit l'exige. La caisse à outils, rangée à l'endroit prévu par les professeurs et fermée par un cadenas de sécurité, doit être disponible à tout moment. ◆ Les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité expliquées par les professeurs en début d'année. Il leur est en particulier interdit de mettre en marche un moteur sans que celui-ci soit connecté au réseau de ventilation de l'atelier, de s'asseoir au volant d'un véhicule roulant s'ils ne sont pas titulaires du permis de conduire et sans instruction d'un professeur. La vitesse de déplacement dans tous les cas ne pourra excéder 20 km/h. ◆ À la fin de chaque séance, ateliers, postes de travail, outillage et documentation seront nettoyés et rangés aux emplacements prévus, les véhicules garés dans les emplacements matérialisés.

43.2.4. atelier productique-usinage

◆ À son arrivée en atelier, chaque élève doit mettre sa tenue de travail : à savoir blouse et chaussures de sécurité obligatoires (toutes autres chaussures interdites dans les ateliers). ◆ L'élève doit porter des lunettes de protection quand il y a risque de projection et ne jamais meuler sans lunettes. L'usage de toile Emeri est interdit sur les machines-outils. ◆ Il est interdit de monter sur les transpalettes, de laisser une machine en fonctionnement sans surveillance, et de s'y appuyer. ◆ Les élèves doivent se conformer aux instructions figurant sur fiches de sécurité des machines. Ils sont responsables de la machine et des équipements avec lesquels ils travaillent et doivent veiller à leur entretien.

44 - LES BIENS ET LA SÉCURITÉ

441. Les locaux et les biens

◆ Chacun doit se sentir responsable du maintien en bon état des locaux, de leur rangement et de leur propreté, pour favoriser la qualité de vie dans l'établissement et par souci de respect du travail des personnels d'entretien et de propreté. ◆ En particulier, toute personne qui constate une dégradation ou un état défectueux doit le signaler au plus tôt à un professeur ou à un responsable du Lycée. ◆ Papiers, chewing-gum, etc... doivent être déposés dans les poubelles. ◆ La pratique du crachat, qui est vulgaire et contraire aux règles d'hygiène élémentaire, est interdite. ◆ Et nul ne doit "évidemment" salir ou détériorer volontairement les locaux ou mobiliers. Le cas échéant, des sanctions sont décidées et les parents

informés; de plus, les frais de remise en état sont facturés à l'auteur de la dégradation. ◆ Les mêmes obligations et sanctions concernent la dégradation des biens appartenant à des personnes, jeunes ou adultes. ◆ Un certain nombre d'espaces collectifs (foyers, autonomie, cartablieries, accès du Lycée) sont placés sous vidéo-surveillance.

442. La sécurité

◆ Les appareillages et plaques d'information nécessités par les exigences réglementaires de sécurité (extincteurs, boîtiers de déclenchement d'alarme, etc...) doivent toujours être en état d'utilisation et de fonctionnement. ◆ Toute dégradation ou mise en dysfonctionnement de ces appareillages et plaques, qui peut entraîner des conséquences graves pour la sécurité des personnes du Lycée, serait sanctionnée lourdement. ◆ Au titre de la prévention, chacun doit se sentir responsable de la sécurité de tous. Ainsi, chaque personne qui constate l'état défectueux d'un élément du dispositif de sécurité doit immédiatement faire remonter l'information à l'économiste ou à un des chefs de travaux. ◆ Et les exercices d'évacuation doivent être réalisés avec sérieux dans le respect des consignes.

443. Stationnement des véhicules

Les places de stationnement sont réservées aux professeurs et personnels, et aux internes (munis d'un laissez-passer). Hormis ceux-ci, les étudiants et lycéens qui viennent en cours en voiture doivent stationner hors du Lycée. Et le stationnement sur le parking de l'hôpital est interdit.

444. Les contrôles possibles

◆ Si un élève est soupçonné de vol, de possession d'objets ou de produits interdits, un responsable du Lycée peut lui demander de vider ses poches et contrôler ses affaires dans le respect des procédures légales. ◆ Si un élève présente une apparence d'ébriété, un test d'alcoolémie peut être effectué. ◆ En cas de soupçon grave de situation illégale pour un élève ou étudiant, il peut être fait appel à la gendarmerie.

45 – INFORMATIQUE ET RÉSEAUX

Comme toutes ressources du Lycée, matériel et mobilier informatiques sont le bien de tous. De plus, les ordinateurs étant solidaires, le bon fonctionnement du réseau et le partage correct des données dépendront du civisme de chaque utilisateur et du soin qu'il prendra à utiliser les programmes tels que proposés.

451. Accès au réseau informatique du Lycée

◆ L'accès au réseau se fait au moyen d'un code d'accès personnel annuel que chaque usager reçoit à la rentrée. Chaque utilisateur doit veiller à tenir ce code d'accès confidentiel: c'est la garantie de la sécurité de son répertoire. ◆ L'utilisateur doit fermer sa session personnelle en quittant l'ordinateur qu'il utilise, et le Lycée se dégage de toute responsabilité quant à la perte de ses données sur le serveur. Chaque usager est responsable des activités faites avec son compte par lui ou un tiers. ◆ Le transfert de données sur clés USB est toléré sur les postes équipés de sorties accessibles.

452. Usage du réseau informatique du Lycée

Le réseau informatique du Lycée est prioritairement destiné à l'usage pédagogique et aux recherches sur l'orientation. Pendant les pauses l'usage des postes du CDI peut être étendu aux activités culturelles et de loisirs (à l'exclusion de tout site de jeux) dans les limites qui suivent.

45.2.1. Consultation simple

Toute consultation de sites internet au Lycée se fait sous la responsabilité juridique du directeur du Lycée et de l'administrateur du réseau. En conséquence, conformément aux directives du Ministère, dans le respect de la loi et de la mission éducative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Catholique, certains sites pouvant heurter la décence et la dignité sont filtrés : un système de filtrage et un logiciel de surveillance des écrans sont installés sur le réseau.

45.2.2. Utilisation interactive

◆ Chaque usager a le droit d'ouvrir et d'utiliser une boîte aux lettres électronique au moyen du réseau informatique du Lycée. ◆ Pour les mineurs toutefois, cette utilisation est soumise à l'autorisation parentale. ◆ Toute atteinte à la réputation et à l'image d'une personne ou à l'ordre public relèvera - outre les sanctions prises par le Lycée - des procédures prévues par le Code pénal. ◆ Sont interdits par le biais du réseau du Lycée: les sites de "chat", forums, messageries type MSN, jeux, ainsi que toutes transactions (achat électronique par exemple). ◆ Toute action malveillante pouvant porter atteinte au réseau - activité non autorisée, tentative de piratage et de diffusion de virus informatiques - serait sévèrement sanctionnée.

45.3. Couverture par le wifi

Le Lycée bénéficie d'une couverture wifi dans tout l'établissement.

46 – LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

♦ Les sanctions sont décidées en fonction de la gravité de la faute commise, concernant les domaines du comportement, du travail, de la discipline, de la dégradation des biens, de la sécurité des biens et des personnes. Toutes les définitions précises figurent dans le règlement intégral que chacun peut se procurer auprès du CPE. ♦ La retenue est le premier échelon des sanctions portées à la connaissance des familles. Le jeune peut faire un travail scolaire ou d'intérêt collectif. ♦ L'avertissement est une sanction grave. Il est décrété par le groupe d'adultes concerné par le problème rencontré, en particulier le conseil des professeurs d'une classe, ou par un responsable du Lycée (...). ♦ Le renvoi temporaire immédiat peut être décrété (...) en cas de faute grave nécessitant une mesure conservatoire en attente de la sanction définitive prise ultérieurement par une instance collective de décision. ♦ La convocation devant le "Conseil de vie scolaire" peut prendre toutes décisions jusqu'à l'exclusion temporaire. ♦ La convocation devant le "Conseil de discipline" est consécutive à des fautes graves de comportement ou de travail scolaire. L'élève ou étudiant est convoqué dans les quinze jours suivant les faits incriminés. Présidé par le directeur, le "Conseil de discipline" est composé des responsables pédagogiques, du CPE, du professeur principal, d'un autre professeur de la classe, d'un membre de l'APEL et d'un membre de l'O-GEC. Le "Conseil de discipline" peut voter toute sanction nécessitée par la faute qui a motivé sa convocation, jusqu'au renvoi définitif du jeune. Ses décisions sont irrévocables.

L'intégralité du règlement général «élèves/étudiants est consultable sur le site du Lycée-Pro à : <http://www.marcelcallo-lyceepro.net/pages/infos-scolaires-annuelles.html#regltgene>.

Chapitre 5 CONTENU DE LA FORMATION MÉCANICIEN DE COMPÉTITION PRÉPARATEUR MOTEURS Efficacité énergétique des moteurs thermiques

Objectifs de la formation :

Préparation, mise au point et réparation des moteurs pour améliorer le rendement et les performances en conformité avec les nouvelles réglementations.

51- Moteur : les savoir-faire

Sur bancs d'essai moteur, mesure des caractéristiques et interprétation

- Puissance, Couple, Consommation spécifique, Richesse, dosage, coefficient d'air, Cliquetis, Pression de combustion
- Température et pression (admission, échappement, eau, huile)
- Réglage cartographie, allumage et injection
- Mesure gaz échappement (Co, HC, CO₂, O₂)
- Influence des rapports volumétriques
- Influence des systèmes d'admission et d'échappement
- Influence des réglages de distribution
- Choix d'arbres à cames, Choix de bougies
- Comparatifs Carburants et Lubrifiants

Conditionnement et modification de moteurs

- Démontage et remontage des moteurs
- Méthodes de serrages, Plasticage
- Métrologie des constituants du moteur
- Montage des roulements et des joints
- Mesures : de la pression de compression, du pourcentage de fuite du piston, segment cylindre soupapes et sièges
- Mesure pression d'huile
- Calage distribution : - aux repères; - disque et comparateur
- Réglage tension courroie de distribution : par vibration, par force

Travaux spécifiques de modification de moteurs

- Rectification plan de joint de culasse
- Mise en volume des chambres de combustion

- Rectification des sièges de soupape et des soupapes
- Polissage des conduits
- Mesure des débits et pression sur la soufflerie de culasse
- Pesée et Allègement des constituants mobiles du moteur
- Modification des pistons - Équilibrage volant moteur
- Déglacage des cylindres - Réglage de la pression d'huile
- Rodage du moteur et contrôle des étanchéités sur banc spécifique

52- Moteur : les savoirs technologiques

Cycles théoriques et cycles réels des moteurs

- 4 temps essence - 4 temps diesel - 2 temps

Caractéristiques physiques du moteur

- Alésage - Course - Rapport R/L
- Cylindrée unitaire et totale - Volume culasse
- Rapport volumétrique - Vitesse piston
- Couple - Rendement - Puissance
- Remplissage, suralimentation - Masses d'inertie
- Pression moyenne effective - Équilibrage d'attelage mobile
- Accélération piston, soupape - Raideur des ressorts
- Distance parcourue par un piston - Frottements et jeux
- Déplacement piston fonction angle vilebrequin

Architecture du moteur

- Disposition des cylindres : en ligne, à plat, en V
- Constitution du vilebrequin - Ordre d'allumage

La Distribution

- Epure de distribution - Profil de came - Pistons
- Cylindres, chemises - Segments - Axe
- Bielles et vis de Bielle - Volant, moteur, poulie damper
- Coussinets - Roulements - Soupapes et Clavetage
- Arbre à cames et entraînement - Culbuteur, axes et galets
- Ressorts - Poussoirs mécaniques et hydrauliques
- Carters - Vilebrequin, paliers et masses d'équilibrage

Lubrification

- Barbotage - Carter humide - Carter sec
- Pompe à huile débit pression - Frottement, état de surface, rodage
- Palier hydrodynamique - Lubrifiants - Additifs ; Filtration

Allumage

- Éléments constitutifs - Charge bobines et énergies d'allumage
- Bougie - Cliquetis - Point d'allumage, cartographie

Refroidissement

- Dilatation - Répartition des températures - Pompes à eau
- Échangeurs (eau/air, eau/huile) - Thermostat, thermo-contact
- Thermo-syphons - Vase d'expansion - Moto-ventilation
- Modes de refroidissement (air, eau, huile)

Carburants Comburant Combustion

- Pouvoir calorifique - Densité - Transformation chimique
- Propagation de flammes - Remplissage - Suralimentation
- Dosage, richesse, coefficient d'air - Détonation, indice d'octane
- Origine et utilisation des carburants

Injection

- Éléments constitutifs - Dosage, richesse; coefficient d'air
- Temps d'injection et masse d'essence - Cartographie

Gaz d'échappement et ligne d'échappement

- Constitution - Sonde à oxygène
- Catalyseur - Ligne d'échappement

Transmission de puissance

- Constitution embrayage - Calcul rapport de boîte
- Types d'embrayages : sec, humide, simple ou multi-disques
- Rendement de transmission (pignon, chaîne, courroie)

Diminution de l'émission de CO₂ et de la consommation des moteurs thermiques; étude des technologies innovantes :

- Distribution variable pilotée;
- Downsizing : ensemble de procédés visant à réduire la cylindrée d'un moteur, sans dégrader la puissance spécifique, dans le but de réduire la consommation de carburant;
- Combustion essence par auto-inflammation contrôlée;
- Bio carburant; - GNV : Gaz Naturel Véhicules;
- Moteur à apport de chaleur externe;
- Stop & Start : sorte de moteur hybride essence/électricité, dans le-

quel la partie électrique ne s'enclenche que dans certains cas;
- Full hybride : grâce à l'action combinée de deux moteurs, l'un à essence, l'autre électrique, ces véhicules réduisent la pollution et la consommation d'essence: convient en une utilisation urbaine;
- Hybride plug in : un véhicule hybride dont les batteries peuvent être chargées par branchement à une source d'énergie extérieure; il partage à la fois les caractéristiques d'un véhicule hybride traditionnel et celles d'un véhicule électrique pur.

53– Fabrication : les savoir-faire

Fraisage : Surfaçage, Fraisage de profil, Perçage en coordonnées, Trépannage, Alésage, Rainurage, ébavurage
Tournage : Dressage, Cylindrage, Tronçonnage, Point de centrage, Perçage, Alésage, Cône extérieur, Filetage extérieur et intérieur
Ajustage : Perçage, Taraudage, Limage, Ébavurage, Ponçage et polissage, Affûtage des forêts, Brochage manuel, Sciage manuel et machine
Rectification : Plane, Culasse, Sièges et soupapes
Collage : Utilisation de colles Néoprène, Cyano-acrylate, Epoxy, Acrylique, ...; Stratification des pièces simples en fibre de verre, carbone, aramide; Collage nid d'abeille
Soudage : Soudure acier, aluminium et inox, Utilisation MIG TIG ARC Chalumeau

Métrologie, mesure et contrôle aux instruments suivants :

Calibre à coulisse, Micromètre, Jauge de profondeur, Pied micrométrique, Alésomètre 2 et 3 points, Cales d'épaisseur, Cales étalon, Comparateur, Travaux sur marbre, Rugosimètre, Essais dureté, Microscope, Plasticage, Mesure d'angle, Projecteur de profil, Machine à mesurer tri dimensionnelle, Calibres de contrôle (tampons, mâchoires, filetage)

54– Fabrication : savoirs technologiques

Cotation; Tolérance de forme et position
Propriété des matériaux : Acier, Fonte, Aluminium, Cuivre, Régule, Composites, Thermodurcissable, Thermoplastique
Traitement thermique (principe), Métallisation (chromage, ...)
État de surface; Dotation des matériaux
Technique de fabrication des pièces moteur
Usinage, Montage, Forgeage, Emboutissage, Roulage, Filetage, boulonnerie, visserie (désignation); Profil de filetages (Iso, gaz...) et Règles de montage ; Rivetage, goupillage, clavetage; Cannelures, circlips, joncs, ressorts
Roulements: principe de montage, Tableaux des ajustements, Choix et désignation des roulements
Transmissions: Pignons, chaînes, courroies

55 - Gestion électronique et informatique des moteurs

Confection du faisceau électrique
Configuration du calculateur en fonction : du moteur, du volant, des capteurs, des actuateurs
Réglage du temps de charge des bobines
Mesure du débit statique et dynamique des injecteurs, correction en fonction de la pression ; Mesure Pression Combustion (Osiris)
Correction temps d'injection en fonction de la tension de la batterie
Mesure dynamique des tensions et courants (bobines, injecteurs) sur toute la plage régime (simulateur, cible, volant, moteur)
Acquisition de données

56 - Informatique

- **Traitement de textes, tableur - Réalisation de diaporamas**
- **Vidéo-projecteur** - **Logiciels dessin mécanique et électricité**

57 - Anglais :

Anglais technique et anglais oral usuel

58 - Relations humaines et communication

« insertion professionnelle et communication » autour des activités de correspondance professionnelle, de rédaction et soutenance de rapports de stage, de création d'un fichier des entreprises d'accueil de stagiaires de cette formation, et d'animation de réunions, ...

Chapitre 6: Le site internet de la FCIL Préparation-Moteurs

Vous trouverez toujours sur le site de la Formation Préparation-Moteurs les infos sur votre scolarité à vous, sous l'onglet « Promotion 2015-2016 », ainsi que les projets, actions et bilans des promotions précédentes. Vous trouvez aussi sur ce site nos attentes pour votre formation, en particulier pour les stages en entreprises, ainsi d'ailleurs qu'une liste des entreprises qui ont accueilli nos élèves de « Prépa-Moteurs » les années passées. La plupart de ces entreprises sont sur internet: soit elles ont un site, soit elles sont répertoriées par d'autres sites professionnels. Allez donc visiter leurs sites internet pour vous renseigner. Et n'hésitez pas ensuite à les contacter le plus rapidement possible ! Allez consulter toutes les infos sur : <http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>



Allez aussi visiter le site du LP sur lequel d'autres informations qui vous concernent directement sont à votre disposition, et en particulier celles sur l'ensemble de la vie et des actualités du LP. <http://www.marcelcallo-lyceepro.net>



Il m'importe de mettre à jour le plus régulièrement possible ces 2 sites pour que vous disposiez en permanence de toutes les infos nécessaires à portée de clic.
Alors mettez ces 2 sites dans vos favoris !

Congés d'été 2015

**Fermeture de l'administration du Lycée
du 17 juillet au soir au 24 août au matin**

Pendant cette période, si besoin, vous pouvez contacter une personne du Lycée que vous connaissez ou laisser un message : sur le fax du Lycée au 02 99 72 33 78, ou par courriel (e-mail) à jo.guillouche@lyceemarcelcallo.org

Pour avoir toutes les informations sur les rentrées des autres classes, ainsi que la liste de tous les diplômés 2015 du Lycée Marcel-Callo, vous pouvez consulter les « Échos de Marcel-Callo » destiné aux familles des élèves entrants et continuants à :

<http://www.marcelcallo-lyceepro.net/pages/infos-scolaires-annuelles.html> rubrique infos annuelles permanentes

Chapitre 7: Les élèves de la FCIL Préparation-Moteurs 2015-2016

À la date du 21 juillet 2015

Je vous communique ci-dessous les noms, adresses postales et coordonnées électroniques des élèves de la formation Prépa-Moteurs de l'an prochain (liste à la date de ce jour) pour que vous puissiez, si cela vous intéresse, vous contacter entre vous pour préparer votre arrivée à Redon et à Marcel-Callo, organiser un/des covoiturages pour vous déplacer ... Bref, réduire les frais de déplacement tout en agrémentant le trajet; c'est-à-dire, selon une expression très usitée depuis peu, faire du 'gagnant-gagnant'.

Elèves MCPM 15-16 / Adresses	Coordonnées Mail
BASGROT Baptiste 87200 CHAILLAC-SUR-VIENNE	basgrotba@gmail.fr
BOHEC Pierre 44290 GUÉMÈNE PENFAO	la.tit.biscotte.tunner@hotmail.fr
COCHOIS Kéryann 35600 REDON	keryanncochois@gmail.com
DARRASSE Léo 37270 SAINT MARTIN LE BEAU	leo3729@hotmail.fr
DOLE Maxime 39250 NOZÉROY	dole-maxime@hotmail.com
LANOË Pierre 44115 HAURE GOULAINÉ	lanoe-pierre@laposte.net
LECOEUR Félix 22410 SAINT QUAY PORTRIEUX	felix.lecoeur@gmail.com
LOGNOT Nicolas 58490 SAINT PARIZE-LE-CHATEL	nikkodu58@gmail.com
RADIMIRI David 56430 MAURON	gloryofgod@hotmail.fr
TALLEC Frédéric 29380 BANNALEC	fred-tallec@hotmail.fr
TOUET Victorien 72310 PONT-DE-BRAYE	vitoto@orange.fr
RADIGUE Emmanuel 72400 SOUVIGNE-SUR-MÊME	titi_manu72@hotmail.fr

Note:

Merci de bien penser à me signaler tout changement de numéro de téléphone (votre portable perso ou le numéro de fixe de votre domicile familial tout particulièrement puisque ce sont nos 2 liens prioritaires pour toute 'urgence').

Merci aussi de vérifier que vos adresses courriel sont toujours valides; et, le cas échéant, de m'informer de toute modification par courriel à : jo.guillouche@lyceemarcocallo.org, ici aussi parce que c'est mon outil principal de communication à votre intention, élèves et parents; beaucoup d'informations ne vous seront officiellement communiquées que par le biais du courrier électronique (courriel). Ce qui nécessite donc aussi que vous consultiez régulièrement votre 'boîte mail'. Merci.

**Merci de rapporter
ce dossier de rentrée
le 3 septembre prochain.**

Travaillé ou 'vacancé', bel été à tous !

Merci pour votre lecture attentive
de ces premiers Échos de 2015-2016.
À vous revoir à la rentrée.
Cordialement.

Jo Guillouche
Directeur-adjoint de Marcel-Callo

Session 2015 des diplômés à Marcel-Callo

**97,4% de réussite
aux examens 2015**

Avec ce taux de réussite, notre établissement sera à nouveau en bonne position dans les palmarès des « meilleurs » établissements de formation. C'est flatteur pour le Lycée. C'est flatteur aussi pour les personnels d'enseignement et des services : chacune et chacun, dans son rôle et par sa fonction, a participé à mettre en place les conditions de ce succès. Merci. Et évidemment c'est flatteur aussi les élèves et étudiants qui ont obtenu ce diplôme, ce permis d'avancer. Félicitations !!!

Examens 2015	Résultats Lycée Marcel Callo		
	Présents	Admis	Réussite
BTS ELEC	23	23	100%
BTS MI	16	15	94%
Total Ens Sup	39	38	97,4%
BAC S-SI	23	22	96%
BAC STI2D EE	11	11	100%
BAC STI2D ITEC	23	23	100%
BAC STI2D SIN	21	21	100%
Total LGT	78	77	98,7%
Diplôme MCPM	12	12	100%
BPRO MVA	27	27	100%
BPRO ELEEC	21	20	95%
BPRO MEI	18	18	100%
BPRO TU	21	20	95%
BEP ELEEC	24	24	100%
BEP MPEI	20	19	95%
BEP PM	24	23	96%
CAP AERO	19	19	100%
CAP MCA	16	15	94%
CAP MVA	41	41	100
DNB (cand. individuels)	26	23	88.5%
Total LPro	269	261	97%

Total LYCÉE	386	376	97,4%
--------------------	------------	------------	--------------

Hors statistiques			
Bac Pro TAS (*)	23	23	100%
BIA (cand. individuels)	18	5	28%

(*) Pour ce baccalauréat, la formation de 2^{nde} et de 1^{ère} est scolaire à Marcel-Callo, celle de Terminale par apprentissage à l'Apfi Pays-de-Loire. Félicitations aux 23 élèves devenus apprentis en Terminale qui ont donc tous obtenu leur bac pro aéronautique !



Le site internet du Lycée Pro Marcel-Callo

Bienvenue au Lycée Pro Marcel-Callo

Nous nous donnons pour objectif d'emmener les jeunes vers le meilleur niveau de qualification professionnelle possible, dans le respect de leurs parcours et origines scolaires, de leurs souhaits d'avenir, et de leurs convictions. Pour comprendre l'esprit dans

MOLDAVIE 2015 :

Le journal du séjour de plusieurs élèves et adultes du Lycée en Moldavie en juin 2015. Il y a aussi dans le menu un onglet sur le séjour précédent de 2012, qui comprend lui-même un lien vers le récit du séjour 2010. Actualités et archivage de ce projet d'échange avec notre partenaire.

LES ACTUALITÉS 2015 :

récits et témoignages des moments forts ou importants de la vie du Lycée dans l'année en cours. Une rubrique similaire sur www.lyceemarcelcallo.org. Il y a aussi dans le menu des onglets vers les actualités des années précédentes

Menu

- Actualités 2015
- Moldavie 2015
- Calendriers
- Infos scolaires
- Examens
- InfOrientation postbac
- Formations du Lycée Pro
- Inscription 2des BPro-CAP
- Inscription Prépa Moteur
- Coûts de scolarisation
- Inscription autres classes
- Métiers par secteurs
- Emplois Conseils Offres
- Actualités 2014
- Actualités 2013
- Actualités 2012
- Moldavie 2012
- Actualités 2011
- Partenaires entreprises

3 RUBRIQUES POUR COMPRENDRE ET SUIVRE LA SCOLARITÉ

INFOS SCOLAIRES

- la rentrée de septembre 2015 au Lycée Marcel-Callo - La circulaire de rentrée
- la convention-modèle de formation en entreprise (convention de stage)
- le planning de tous les DS pour toutes les classes (document annuel)
- les plannings des compositions / examens blancs à chaque période
- les plannings des formations secourisme SST (2ème année de formation)

CALENDRIERS

- le calendrier de toutes les périodes de 'stage' pour toutes les classes du LP
- le calendrier de formation de la classe de FCIL Mécanique de compétition
- les calendriers de scolarité de toutes les classes de l'année en cours
- des calendriers prévisionnels (pour les années scolaires suivantes)

EXAMENS

- les calendriers 2015-16 des CCF par classe (publié vers la Toussaint)
- les règlements des examens en LP (CAP, BEP, BAC Pro)
- une rubrique d'aide à la préparation des DNB, BIA et ASSR
- les règles de l'épreuve orale de contrôle du bac professionnel
- les résultats complets et détaillés de la session de juin dernier
- les résultats simplifiés des sessions des années précédentes

*Etc ... les rubriques sont abondées au fur et à mesure de l'année
3 onglets à visiter régulièrement par les élèves et leurs parents.*

MÉTIER PAR SECTEURS :

Cet onglet, qui recense des présentations de métiers, a vocation à élargir l'horizon des perspectives professionnelles pour les élèves. D'une part parce que la connaissance de certains métiers peut faire naître des souhaits voire des vocations. D'autre part parce que, partant d'une formation, les débouchés possibles sont beaucoup plus vastes que ceux correspondant à la seule appellation de la formation suivie.

OFFRES D'EMPLOIS :

Mise en ligne à disposition des anciens élèves et étudiants du LP M-Callo des offres d'emplois que nous envoient les entreprises. Une rubrique identique existe sur le site du Lycée www.lyceemarcelcallo.org qui recense l'ensemble des offres d'emplois qui nous sont communiquées par les entreprises et à leur initiative. Les offres sont déposées aussitôt qu'elles nous arrivent; il faut aller voir ces sites régulièrement.

ENTREPRISES PARTENAIRES

Nouvelles (généralement publiées dans les journaux) des entreprises avec lesquelles nous sommes en lien.

LES INSCRIPTIONS À MARCEL-CALLO:

5 rubriques à destination des familles de celles et ceux qui ne sont pas encore lycéens à Marcel-Callo et qui sont candidats pour la rentrée suivante.

LE SUIVI DE L'ORIENTATION

1 rubrique à destination des familles de nos élèves de Terminales principalement. pour la rentrée suivante.

<http://www.marcelcallo-lyceepro.net>



Animation pastorale 2015-2016

L'équipe éducative du Lycée Marcel Callo a le projet d'une formation globale de chaque jeune, y compris dans les dimensions spirituelle et religieuse pour ceux qui le souhaitent. Pour cela, une équipe d'adultes volontaires organise et anime pour l'ensemble des niveaux des activités et temps dits de « pastorale en milieu scolaire ».

Jean-Michel Baron, Animateur en pastorale scolaire du Lycée

Votre temps de présence au Lycée étant très réduit, voici les activités auxquelles vous pourrez facilement vous associer si vous le souhaitez :

Activités du Lycée pour volontaires

Equipes Saint-Vincent : rendre visite chaque semaine à une personne âgée.

Bol de riz et Don de sang : Pour participer à des actions concrètes de solidarité.



Propositions des lycées redonnais

Marche au Mont Saint-Michel : Veillée, marche de nuit de 30 km, office des Laudes et bénédiction du pèlerin, du mercredi 4 soir au jeudi midi 5 mai 2016.



Les informations diffusées à l'ensemble des familles du Lycée Marcel Callo.

Les informations qui concernent l'ensemble du Lycée vous parviendront régulièrement par le bulletin de liaison « Les Échos de Marcel Callo » dont vous recevez aujourd'hui le premier exemplaire aménagé spécialement pour vous. Il vous parviendra en accompagnement de chaque facture. Lisez bien et conservez ces bulletins de liaison !



Les informations diffusées aux familles du Lycée Professionnel généralement par niveau.

Complément des informations qui concernent l'ensemble des familles de Marcel Callo, « L'Écho du Lycée Pro » vous apportera les "nouvelles" particulières à la classe ou au niveau de classe auquel appartient votre jeune. Il vous parviendra en particulier à chaque fois qu'une réunion est prévue ou qu'un bulletin scolaire est expédié. Lisez bien et conservez ces bulletins de liaison !

Je vous signale que, pour que le stage soit validé dans le cadre la formation, l'entreprise d'accueil doit avoir une activité qui relève de votre domaine de formation.

LE STAGE ET LA CONVENTION DE STAGE

Tout stage scolaire en entreprise est couvert par une convention de formation en entreprise qui procure la couverture-assurances des parties liées par la convention.

Pour information préalable, voici le déroulement de la démarche de conventionnement:

- 1 vous signez les 3 exemplaires de la convention,
- 2 vous faites signer les 3 exemplaires par le responsable de l'entreprise d'accueil, puis les rapportez au Lycée au plus tôt après signature par l'entreprise.
- 3 et je les signe en dernier, le Lycée en étant normalement le dernier signataire. Ces signatures doivent avoir lieu de préférence bien avant le stage.



<http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>

Les entreprises d'accueil en stages de 2006 à 2013

Vous trouvez sur le site de la Formation Prépa-Moteurs la liste des entreprises qui ont accueilli nos élèves de « Préparation Moteurs » des précédentes promotions.

Une mise à jour sera faite cette année.

Allez consulter cette liste !

<http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>



La plupart de ces entreprises sont sur internet. Allez visiter leurs sites internet pour vous renseigner. Et n'hésitez pas à les contacter !

Jean-Marie de la Mennais

Né le 8 septembre 1780 à Saint-Malo, Jean-Marie sort d'une lignée de négociants et d'armateurs. Et il grandit pendant une époque fort mouvementée.

Tout jeune, il affronte les dangers de la Terreur alors que son oncle et son père mènent un jeu délicat et périlleux aux postes de responsabilité de la cité. Il apporte son aide aux prêtres réfractaires, et c'est ainsi que débute son apostolat. Très vite, il s'oriente vers le sacerdoce, et s'y prépare sous la direction d'un ecclésiastique ami de sa famille.

Il est ordonné prêtre en 1804. Et de 1804 à 1812, il est à la fois vicaire à Saint-Malo, prédicateur dans la région, et professeur au séminaire qu'il avait contribué à relever après la Révolution. Soucieux de la situation religieuse de la France après la Révolution, il travaille en collaboration avec son frère Félicité à des ouvrages de réflexion et de combat au service de l'Église.

En 1814, il devient secrétaire de l'évêque de Saint-Briec. Et à la mort de ceui-ci, il devient vicaire général du diocèse, et assume la charge du diocèse de 1815 à 1819.

C'est pendant cette période qu'il fonde deux congrégations qui ont pour mission d'assurer l'instruction des enfants du peuple. C'est d'abord l'Institut **des Filles de la Providence de Saint-Briec**.

Puis en collaboration avec le curé d'Auray, l'Abbé Gabriel Deshayes, il fonde la nouvelle congrégation de Frères le 6 Juin 1819. En Septembre 1820, 42 Frères et novices des deux fondations se réunissent à Auray pour la retraite. Ils reçoivent un nom: «**Frères de l'Instruction Chrétienne**», une devise: «Dieu Seul», et une Règle provisoire.

Après une période de responsabilités nationales, puis de détérioration de ses relations avec son frère Félicité dont les idées sont condamnées par le pape, il s'établit vers 1830 à Ploërmel, et s'occupe du rayonnement de son Institut, tant en France qu'en outre-mer. Ce sera pour lui l'occasion de batailles et de soucis épuisants et permanents. L'évolution des lois scolaires entre 1820 et 1830, les lenteurs des communications avec les territoires d'OutreMer y seront déjà pour une part.

A la mort de son fondateur, l'Institut des Frères de Ploërmel, à lui seul, compte 950 Frères, 350 écoles, 50 000 élèves. A la même date, 150 de ses religieux sont dispersés à la Gadeloupe, à la Martinique, au Sénégal, à la Guyane, à St-Pierre et Miquelon, à Tahiti. Ils instruisent outre-mer 6000 enfants et catéchisent 40000 adultes. Ils ont les audaces de leur fondateur, admettent les enfants d'esclaves avec les autres écoliers, incorporent en toute égalité les gens de couleur à l'Institut en 1843 ! Aussi, à Fort-de-France, en 1848, les esclaves portent un Frère en triomphe le jour de leur libération !

Usé par les travaux, les épreuves, la maladie, conséquence de ses voyages, J-Marie de la Mennais meurt le 26 décembre 1860.



**Jean-Marie de La Mennais
et l'enseignement technique**

Pendant 40 ans, le fondateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel a tout mis en œuvre pour sauvegarder l'existence et les droits de l'École chrétienne, et pour développer un modèle d'enseignement qui favorisât la nécessaire instruction générale et technique de tous:

«De même que le fils de l'ouvrier doit apprendre les notions qui lui sont indispensables pendant son apprentissage, de même le fils de l'agriculteur doit être initié de bonne heure à la culture du sol» écrivait-il en 1833.

Cette intuition du départ se maintient aujourd'hui. Elle connaît le même type de difficultés. Elle est servie par un même courage et une même volonté de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée Marcel Callo pour la génération actuelle.

Marcel Callo

Né le 6 décembre 1921 à Rennes, Marcel est le cadet d'une famille ouvrière de neuf enfants. Ses parents sont originaires du Morbihan.

A 13 ans, en 1934, il s'inscrit comme apprenti typographe à Rennes pour gagner son pain et aider sa famille. Il sera ensuite ouvrier typographe jusqu'à 1943. Il est d'abord séduit par le scoutisme, puis rentre et s'investit dans la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne).

La JOC s'emploie à faire découvrir aux jeunes travailleurs leur dignité d'hommes et de chrétiens. Un programme qui passionne d'emblée Marcel et où ses convictions humaines et religieuses vont s'épanouir. La solidarité réfléchie, organisée, vécue dans le mouvement, stimule son ouverture et son engagement auprès de ses compagnons de travail et d'équipe. Il devient plus tard président de sa section.

8 Mars 1943: sa soeur Madeleine est tuée au cours du bombardement de Rennes. Et le jour des obsèques de sa soeur, Marcel reçoit l'ordre de partir au Service du Travail Obligatoire en Allemagne. Il se décide: **"Si je pars en Allemagne, c'est pour aider les autres à tenir"**. Après cinq jours de voyage en train, il arrive à Thuringe le 24 Mars 1943. Marcel connaît l'exil, le dur travail dans une usine d'armement, l'éloignement et le cafard.

Mais sa soif d'être militant, le lance dans l'animation et le pousse à rencontrer les autres jeunes chrétiens: cercles d'étude, rencontres de formation, propositions de messes, sensibilisation de carême... Malgré le climat de menaces, il se dépense, sûr que "le Christ fera le reste".

Le 19 avril 1944, il est emprisonné à Gotha pour avoir fait de l'Action Catholique. Jugé en septembre, il est condamné dans les termes suivants:

"Par son action catholique auprès de ses camarades français, pendant son service du Travail Obligatoire en Allemagne, s'est rendu nuisible au régime nazi et au salut du peuple allemand".

Et suite à la condamnation qui le frappe, il est transféré au camp de Flossenbürg, puis, le 23 octobre 1944, à celui de Mauthausen.

Sur la vie dans ces camps de la mort, Marcel écrit: **"Comme c'est inhumain Il n'y a pas sur terre de bête aussi maltraitée que nous !"**

Il y meurt d'épuisement, le 19 mars 1945, donnant jusqu'au bout l'exemple des plus héroïques vertus chrétiennes.

Mais son témoignage de vie a marqué les esprits de ses compagnons de camp, qui ont engagé rapidement après la fin de la guerre toutes les démarches pour que soit reconnue par l'Église la valeur exemplaire de la vie de Marcel.

Ces longues démarches finissent par aboutir: en Octobre 1987, Marcel est reconnu Bienheureux par l'Église qui le béatifie en tant que martyr de la Foi.



**Marcel Callo
et son nom pour notre Lycée**

C'est en 1968 que notre établissement a pris le nom de "Marcel-Callo". Ce choix avait plusieurs raisons: sa famille était originaire du Pays de Redon, et Marcel avait fait un choix similaire à celui des élèves qui viennent dans notre lycée: le choix d'une formation technique.

Il avait aussi manifesté beaucoup de perfection personnelle et professionnelle dans son travail de salarié. Et surtout, même s'il n'a pas été le seul à agir avec vaillance, courage et foi pendant la période des camps de concentration nazis, Marcel Callo a été considéré par ses collègues d'infortune comme un exemple de comportement humain et chrétien.

Notre mission est d'emmener les élèves vers ce modèle de comportement, et nous avons la même volonté que Marcel de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée.

Réception des véhicules pour l'atelier automobile

Remise de deux véhicules PSA.

« Quelle bonne nouvelle pour notre établissement ce mercredi 1 juillet 2015. » En effet deux véhicules, une C4 CACTUS et une 508 nous ont été remis pour servir de support de formation à nos jeunes d'atelier Auto.

Merci à Mr Galland Philippe et à **Mr Guémené Yves**, responsables PSA de Chartre de Bretagne, pour la remise des clés



Participation du Team Callo-Campus

7 juin 2015 à La Ferté-Bernard

La Ferté-Bernard a sa compétition automobile, à laquelle l'équipe Campus de Marcel-Callo a participé le week-end dernier, devant le Cosec, place du Général-de-Gaulle. Le 17e slalom automobile de La Ferté a rempli toutes ses promesses, avec crissements de pneus, dérapages contrôlés et vitesse. Un vrai spectacle auquel se sont prêtés avec talent les 2 pilotes de Marcel-Callo. En effet, sur 68 concurrents, Maxime Blouin s'est classé à la 18ème place, et Salomé Duvert à la 61ème. Félicitations et remerciements à toute l'équipe, pilotes, mécaniciens et encadrement.



Prochains slaloms :

- Beaupréau les 19 et 20 septembre
- Arzal le 18 octobre

Nous souhaitons chance et réussite à l'équipe.



HELIOS 2015

Les équipiers d'Hélios ont participé à 2 challenges en mai : Colomiers pendant le week-end du 8 mai, et Rotterdam pendant le week-end de le Pentecôte.

Rotterdam : l'équipe Hélios est partie à Rotterdam avec pour la première fois du méthane comme carburant. Ses résultats sont très satisfaisants puisque l'équipe se classe 2ème dans sa catégorie avec 1536 km parcourus avec 1 litre de carburant, et 4ème au classement général du Shell Eco Marathon de Rotterdam.

En savoir plus sur <http://www.marcelcallo-lyceepro.net/pages/actualites-2015.html#Qlsoxb2gyQR2fJB.99>

Et, fin juin, 3ème participation de l'année : direction Rockingham :



Course économie d'énergie à Rockingham, Angleterre

Deux équipes de Redon, Team Callo et le Team Campus Esprit Industriel (formation licence pro à Redon depuis septembre 2015 pilotée par l'université de Lorient), ont participé au Shell éco-marathon Angleterre à Rockingham du dimanche 21 au mercredi 24 juin. 38 équipes de dix nationalités étaient inscrites. Le prototype du lycée Marcel-Callo s'est classé 2^e en catégorie moteur thermique. Ils ont parcouru 1 600 km avec 1 litre de Super 98, à 25 km/h de moyenne. Le prototype du Campus Esprit



s'est classé 1^{er} en catégorie moteur électrique solaire. Ce dernier a réalisé 636 km avec 1 kWh soit 6 360 km avec 1 € à 25 km/h de moyenne.



Séjour en Moldavie du 8 au 22 juin 2015



Un groupe de 8 élèves et 5 professeurs est parti pour la Moldavie dans le cadre des échanges entre le Lycée Marcel-Callo et le Collège de Transport de Chisinau, capitale de la Moldavie.

Escapade à Istanbul 8 et 9 juin



Du 10 au 14 juin :

Journée au Collège de Transport, visite de l'université et accueil par les familles



Du 15 au 21 juin : semaine à la campagne

Ils ont été reçus par le maire de Capaclia et, dès le lendemain, la directrice du collège leur a proposé de démonter trois chauffages en torchis et briques réfractaires : la photo ci-dessus témoigne de cette activité. Et, surprise : « *On est tellement habitué à avoir et savoir tout et tout de suite qu'on est étonné quand ce n'est pas le cas* ». En effet, la semaine à la campagne a été une semaine hors-réseaux : aucune nouvelle entre le samedi 13 et le mercredi 17 juin. Ce qu'expliquent David Beaudrit et Philippe Hercelin dans leurs messages du 17 juin : « *Désolés de ne pas avoir donné de nouvelles plus tôt, mais le seul accès à internet wifi est dans le bureau du maire de Capaclia* ».

Pour lire le résumé de ce séjour :

<http://www.marcelcallo-lyceepro.net/pages/sejour-en-moldavie-du-8-au-22-juin-2015.html>





4 meilleurs apprentis de Bretagne en 2015 ...

Etre à la recherche constante
du progrès et de la perfection



et 3 meilleurs apprentis de France !!!

L'INSTITUTION AGENDA/ACTUS MAF MOF TOURISME ET CULTURE MOF

MAF

- Sujets du Concours 2015
- Fiche de pré inscription 2015
- Le concours Un des Meilleurs Apprentis de France
- Accès aux divers palmarès MAF
- Infos aux établissements
- La signification de la médaille MAF
- Accès responsable MAF

Accès aux divers palmarès MAF

2015 255-09 Electrotechnique

Département
 Région
 National
 mot clé :

255-09 - Électrotechnique

- BREARD Isaline - Lycée Colbert - 56321 LORIENT CEDEX
- GENAUDEAU Eliot - Lycée La JOLIVERIE - 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
- LEDREIN Valentin - Lycée Marcel Callo - 35603 REDON
- LEFEUVRE Julian - Lycée Marcel Callo - 35603 REDON
- LEPISSIER Thomas - Lycée La JOLIVERIE - 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
- LERAY Maxime - Lycée Marcel Callo - 35603 REDON
- ROUILLÉ Edouard - Lycée Professionnel du BLAVET - 56300 PONTIVY



Organisé par la Société des Meilleurs Ouvriers de France avec le soutien de la Région et de l'État, le **concours des meilleurs apprentis de France** permet aux jeunes de moins de 21 ans, préparant un CAP, un Bac pro ou une mention complémentaire dans 32 métiers, de se distinguer par leurs qualités professionnelles en réalisant un ouvrage technique d'après un sujet imposé au niveau national.

Comme chaque année, l'épreuve débute par le **concours départemental (d'Ille-et-Vilaine en ce qui nous concerne)**. Le Lycée Marcel-Callo présentait à nouveau cette année des candidats en Maintenance des équipements industriels et en électrotechnique. Et, dans les deux métiers, nos candidats ont brillé : Avec 3 médailles d'argent en MEI : (**Antoine LAFFINEUR, Thomas LECORNU et Benoit TENAUD**), 3 médailles d'or et 1 d'argent en ELEEC (or : **Valentin LEDREIN, Maxime LERAY et Anthony LOREAU**; argent : **Julian LEFEUVRE**). Selon les principes du concours qui retient pour l'étape régionale les médaillés d'or et d'argent, ils ont donc tous été qualifiés pour le concours régional.

Au concours régional (de Bretagne en ce qui nous concerne), seules sont reconnues les médailles d'or et d'argent. À cette étape, les élèves de MEI n'ont pas pu obtenir l'argent. Mais les élèves d'ELEEC ont brillé avec 3 médailles d'or (**Valentin LEDREIN, Julian LEFEUVRE et Maxime LERAY**) et 1 d'argent (**Anthony LOREAU**). Et le vendredi 3 juillet 2015, les médailles régionales d'or et d'argent ont été décernées aux meilleurs apprentis de Bretagne, à l'Espace culturel « Le Nautile » à La Forêt-Fouesnant.



Les médaillés 2014 au Sénat le 4 mars 2015, de gauche à droite : Julien MOTTAIS (Eleec), Julien POULAIN (Eleec), Nicolas ROY (Mei) Martin LAURAND (Eleec) et Julien GAULTIER (Eleec)

Parmi les lauréats régionaux, seuls les médaillés d'or sont admis à disputer les épreuves nationales pour prétendre au titre de « Meilleur apprenti de France ». **Ainsi donc nos 3 médaillés d'or en ELEEC ont pu participer à cette ultime étape du concours.** Et ils ont à nouveau brillé en remportant chacun une médaille d'or nationale (cf copie du site MOF ci-dessus). Comme leurs prédécesseurs de 2014 (photo du haut), ils auront donc le privilège

d'aller au Sénat au 1er trimestre 2016 pour recevoir leurs médailles d'or. Toutes nos félicitations à ces jeunes talents, quelle que soit la couleur de leurs médailles, et à leurs enseignants qui leur permettent de vivre cette belle aventure. Félicitations aussi à ces derniers, mais surtout remerciements parce que la participation des élèves aux concours requiert un fort investissement des professeurs. Bravo et merci à tous !



Les médaillés 2015 en ELEEC :
Valentin LEDREIN (Or 35, Or Bretagne, Or France), **Maxime LERAY** (Or 35, Or Bretagne, Or France)
Anthony LOREAU (Or 35, Argent Bretagne) et **Julian LEFEUVRE** (Argent 35, Or Bretagne, Or France)

Bonnes et belles vacances d'été à chacune et à chacun d'entre vous !

Calendrier de la formation Prépa-Moteurs 2015-16

	SEPT 15	OCT 15	NOV 15	DEC 15		JAN 16	FEV 16	MAR 16	AVR 16	MAI 16									
1	M	1	J	Lycée 4	D	Toussaint	M		1	V	An	L	Lycée 14	M		V		D	F. Travail
2	M		V		L		M		2	S		M		M		S	26	L	
3	J	Lycée 0	S		M		J		3	D	15	M		J		D		M	Stage
4	V		D	6	M	Lycée 7	V		4	L		J		V		L		M	
5	S		L		J		S		5	M		V		S		M		J	Ascension
6	D	2	M		V		D	13	6	M	Lycée 10	S		D	22	M		V	Stage
7	L		M		S		L		7	J		D	20	L		J		S	
8	M		J		D	9	M		8	V		L		M		V		D	39-45
9	M	Lycée 1	V		L	Lycée 8	M		9	S		M		M		S		L	
10	J		S		M		J		10	D	16	M		J		D	27	M	
11	V		D	7	M	14-18	V		11	L		J		V		L		M	Stage
12	S		L		J		S		12	M		V		S		M		J	
13	D	3	M		V	Lycée 8	D	14	13	M	Lycée 11	S		D	23	M		V	Stage
14	L		M		S		L		14	J		D		L		J		S	30
15	M		J		D	10	M		15	V		L		M		V		D	Pentecôte
16	M	Lycée 2	V		L		M		16	S		M		M		S		L	LPentecôte
17	J		S		M		J		17	D	17	M		J		D		M	
18	V		D		M	Lycée 9	V		18	L		J		V		L		M	
19	S		L		J		S		19	M		V		S		M		J	
20	D	4	M		V		D		20	M	Lycée 12	S		D	24	M		V	Prépa soutenances
21	L		M		S		L		21	J		D		L		J		S	31
22	M	Lycée 3	J		D	11	M		22	V		L		M		V		D	
23	M		V		L		M		23	S		M		M		S		L	
24	J		S		M		J		24	D	18	M		J		D		M	
25	V		D		M	Stage	V	Noël	25	L		J		V		L		M	
26	S		L		J		S		26	M		V		S	25	M		J	
27	D	5	M		V		D		27	M	Lycée 13	S		D		M		V	Fin formation
28	L		M		S		L		28	J		D	21	L		J		S	32
29	M	Lycée 4	J		D	12	M		29	V		L		M		V		D	
30	M		V		L		M		30	S				M		S		L	
									31	D	19			J				M	